

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 595 DU 22 AU 24 JUIN 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« L'homme raisonnable s'adapte au monde. Celui qui est déraisonnable persiste à vouloir adapter le monde à lui-même. Aussi tout progrès dépend de l'homme déraisonnable ».

George Bernard Shaw

**LE SOMMET DE LA TERRE DE RIO**

**N' A DONNÉ**

**RIEN DE CONCRET**

**ET DE DÉCISIF**

LE RAPPORT ANNUEL

DE L' IEDOM

ENCENSE

L' ORDRE COLONIAL

## À LA UNE

### LE COMMUNIQUÉ FINAL DU SOMMET DE L'ONU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le sommet de l'ONU sur le développement durable Rio+20 a adopté vendredi une déclaration finale qui ouvre la voie à une croissance verte de la planète, plus écologique et sociale, mais sans engagements précis. Quelque 188 pays ont approuvé par consensus ce texte de 53 pages intitulé "L'avenir que nous voulons", à l'issue d'un sommet de trois jours auquel ont participé 86 chefs d'État et de gouvernement. La déclaration a été saluée par les Nations unies et les États-Unis mais très critiqué par la société civile pour son manque d'ambition.

Des milliers de militants ont clamé leur déception pendant les trois jours du sommet, dénonçant l'"échec" de Rio+20. "On remet en ordre les fauteuils sur le pont du Titanic alors qu'il est en train de sombrer", a résumé Kumi Naidoo, directeur général de Greenpeace International.

Rio+20 a toutefois donné une feuille de route pour soigner les maux de la planète: pauvreté, faim, réchauffement climatique, désertification, épuisement des ressources. Le principal acquis est la décision de lancer des "Objectifs du développement durable" (ODD) sur le modèle de ceux du Millénaire adoptés en 2000 par l'ONU. Leur définition est cependant laissée à un groupe de travail qui devra faire ses propositions en 2013, pour une mise en place à partir de 2015. Rio+20 prône une "économie verte", modèle de développement moins destructeur pour la planète dont la population devrait passer de sept milliards aujourd'hui à 9,5 milliards en 2050. Mais en raison des craintes des pays pauvres, la définition des "politiques d'économie verte" est laissée à chaque pays et la déclaration souligne qu'elles ne doivent pas constituer "une restriction déguisée au commerce international". Le financement est resté en suspens : en temps de crise, et avec des budgets à sec, les pays riches n'ont plus les moyens de mettre la main à la poche. La proposition des pays en développement d'un fonds de 30 milliards de dollars, est restée sans suite.

Le sommet des peuples exprime sa déception pour les résultats de Río+20. Un groupe de 36 représentants du Sommet des Peuples, s'est réuni avec le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon, pour lui transmettre leur profonde "déception" pour les résultats de la Conférence

des Nations Unies sur le Développement durable. "J'aimerais commencer notre conversation en vous exprimant notre profonde déception, notre frustration au sujet du document final de Rio+20- a dit à Ban Ki Moon, l'activiste brésilienne Iara Pietrovsky. Les délégués des mouvements sociaux ont remis au Secrétaire Général de l'ONU un texte avec les conclusions des 10 débats et ateliers qu'ils ont organisés et qui ont mobilisé des milliers de personnes, des dizaines de mouvements sociaux du monde entier. La réunion entre Ban Ki moon et les représentants du sommet des peuples a eu lieu à huit clos. Les mouvements sociaux avaient prévu d'y aborder des questions sur le développement soutenable qui préoccupent le plus les syndicalistes, les paysans, les écologistes, les peuples indiens et les défenseurs des droits humains.

La Commission économique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe, CEPAL, a lancé un appel dans le cadre du sommet Rio+20, à promouvoir un développement plus équitable et soutenable dans la région, axé sur la diminution de l'inégalité sociale et la protection environnementale. L'Amérique Latine a besoin d'entrer dans l'ère de la 3è révolution industrielle pour surmonter l'inégalité au delà de la pauvreté- a déclaré la Secrétaire Exécutive de la CEPAL, Alicia Bárcena. Prenant la parole à une rencontre parallèle au sommet Rio +20, elle s'est prononcée en faveur d'une macro économie basée sur la soutenabilité environnementale des politiques de protection sociale. Alicia Bárcena a appelé les habitants de la région à préserver les ressources naturelles. Elle a signalé que bien qu'elle dispose de grandes ressources naturelles et qu'elle ait une stabilité macro économique, la région n'a pas pu traduire cela en un développement plus équitable et soutenable.

*Merci de votre visite !*



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LE COLONIALISME DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Ignorant totalement le droit international de la décolonisation les européens adoptent des plans de développement en lieu et place des peuples et notamment du peuple guadeloupéen . La Commission a adopté jeudi 21 juin une communication intitulée «Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive», qui propose une stratégie renouvelée pour huit régions: les quatre départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Réunion et Martinique), la collectivité française d'outre-mer de Saint-Martin, les régions autonomes portugaises des Açores et de Madère, ainsi que la communauté autonome espagnole des îles Canaries. L'objectif est d'aider les régions ultrapériphériques (RUP) à exploiter leur potentiel, essentiellement par la diversification et la modernisation de leurs économies. Elles pourront le faire en développant de nouvelles pratiques dans les secteurs traditionnels tels que l'agriculture et la pêche, en profitant de leur biodiversité et de la richesse de leurs écosystèmes marins pour élaborer de nouveaux produits, ainsi qu'en tirant parti des atouts qu'elles possèdent pour l'astrophysique, les énergies renouvelables et les activités de recherche dans les domaines de l'espace et du climat.

La communication explique par ailleurs la manière dont, dans un très large éventail de secteurs, la Commission s'attachera à atténuer les contraintes auxquelles ces régions sont soumises en permanence, à assurer leur pleine intégration dans le marché unique et à approfondir leur intégration avec leurs voisins géographiques.

Le commissaire Johannes Hahn a déclaré: «Ces régions constituent un atout pour l'Union européenne. Notre but est d'aider les RUP à devenir plus autonomes, plus solides économiquement et mieux à même de créer des emplois durables, afin de réduire les disparités avec les autres régions de l'UE». Ainsi que le reconnaît l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, des contraintes importantes, telles que l'éloignement par rapport à l'Europe, subsisteront toujours. Cependant, un effort concerté visant à réformer, moderniser et diversifier leurs économies, qui ont été durement frappées par la crise économique et financière mondiale, est le meilleur moyen de leur assurer un avenir plus prospère. «Chaque RUP est différente et il s'agit de trouver pour chacune le mode de développement qui lui convient le mieux. Si la nouvelle stratégie propose des axes de développement généraux, chaque région ultrapériphérique devra définir sa propre voie vers une plus grande prospérité, en fonction de ses spécificités propres» a ajouté le commissaire.

Les RUP présentent de multiples atouts pour l'Union européenne. Au total, 4 millions de citoyens européens vivent dans ces régions. Elles occupent des positions géostratégiques importantes pour l'Union européenne et, du fait de leurs caractéristiques géographiques et géomorphologiques, elles constituent des laboratoires privilégiés pour l'expérimentation dans un certain nombre de domaines comme les énergies renouvelables, l'astrophysique et la recherche spatiale. Leur biodiversité ouvre des perspectives de développement pour des secteurs comme la santé et le tourisme par exemple.

La présente communication vise à aider les RUP à trouver leur place dans les nombreux projets lancés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie «Europe 2020», en faisant en sorte que les différentes politiques européennes prennent davantage en compte que par le passé leur situation spécifique. Si elles continueront à bénéficier d'un soutien dans les domaines traditionnels comme la pêche et l'agriculture (leurs produits agricoles — thés, vins, rhums, fromages, fruits, fleurs et plantes ornementales notamment — sont de haute qualité), la communication expose également la manière dont il conviendra de les aider à optimiser leur potentiel dans de nouveaux secteurs. Elle indique où les RUP peuvent trouver de l'aide et les possibilités que leur offrent les politiques de l'Union européenne dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et des compétences, afin de soutenir des secteurs aussi variés que le tourisme et la recherche spatiale. La communication explique également le soutien dont peuvent disposer les RUP pour conserver leurs atouts spécifiques par la protection de leur environnement. La Commission propose donc des mesures concrètes dans plusieurs domaines afin :

de renforcer la compétitivité grâce à l'investissement et à l'innovation,

de réduire l'isolement des RUP en leur apportant un soutien dans les domaines du transport, de l'énergie et des liaisons TIC,

de renforcer les liens commerciaux et autres avec leurs voisins géographiques,

d'intensifier les efforts visant à améliorer les compétences, réduire le décrochage scolaire, augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, lutter contre la pauvreté, améliorer l'accès aux soins de santé et favoriser l'inclusion sociale.

Toutes les mesures précitées doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat. Les autorités nationales et régionales concernées doivent maintenir leur engagement ferme de maximiser le potentiel de chaque RUP et de veiller à ce que les règles et pratiques nationales soient adaptées, le cas échéant, afin de refléter les besoins propres de chacune. Le commissaire Hahn propose notamment que chaque RUP élabore en collaboration avec l'État membre dont elle fait partie un plan d'action décrivant d'une part la manière dont elle a l'intention de mettre en œuvre la stratégie Europe 2020, y compris les objectifs poursuivis et le calendrier, en tenant compte de sa situation spécifique, et d'autre part les différents instruments qu'elle a à sa disposition. Dans le même

temps, la Commission s'engage à poursuivre ses efforts en vue de renforcer l'intégration des RUP dans le marché unique et dans leur environnement géographique. D'ici à la fin de l'année 2017 au plus tard, la Commission examinera la mise en œuvre de chacune des mesures proposées. Les présidents de toutes les régions ultrapériphériques se réuniront les 2 et 3 juillet à Bruxelles pour débattre avec la Commission européenne d'une série de sujets qui concernent leurs régions. Une conférence de presse sera organisée le lundi 2 juillet. De nombreux projets soutenus par l'Union européenne témoignent de la capacité des RUP à se spécialiser dans des secteurs de pointe et à porter des projets pilotes pour le bénéfice de toute l'Union, en particulier des projets novateurs dans différents domaines: Guadeloupe: projet du laboratoire Phytobôkaz de développement et de commercialisation de produits de soins à base de plantes utilisées dans la médecine traditionnelle guadeloupéenne.

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dénonce encore une fois un comportement, des pratiques et des traités de l'Europe qui sont en contradiction flagrante avec le droit international de la décolonisation .Par le biais de ces territoires qu'elle a annexé , l'Europe impose sa présence et tire un certain nombre d'avantages géostratégiques qui sont contraires à la nouvelle organisation de notre planète qui se met en place . En prenant la place de notre peuple dans le processus de préparation de l'avenir , L'UE agit en colonisateur alors que les autres pays de notre région ensemble réfléchissaient en caribéen à notre avenir commun . L' anomalie coloniale européenne et française doit cesser.**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SOCIÉTÉ**

### **L'IEDOM PUBLIE SON RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR LA GUADELOUPE POUR L'ANNÉE 2011**

L'institut d'émission vient de publier son traditionnel rapport annuel qui peut être téléchargé sur son site. Il s'agit de la vision des autorités coloniales françaises sur la situation économique de notre pays .Outre des données économiques , on y trouve aussi de nombreuses informations financières et bancaires qui permettent d'élaborer un diagnostic monétaire de notre pays dans un domaine où nous n'avons aucun pouvoir . Une comparaison sera possible dès la publication des rapports de l'INSEE et de l' OBSERVATOIRE ECONOMIQUE CARAIBE . L'avant propos du directeur de cet organisme donne le ton d'un rapport toujours laudateur sur les politiques menées par les autorités coloniales françaises: « 2011 ressort en Guadeloupe, au moment du bilan, comme celle d'une confirmation de la reprise économique. Elle conforte ainsi le rattrapage amorcé en 2010 sans toutefois, à l'exception notable du secteur du tourisme qui connaît un rebond réel, effacer complètement l'impact de la récession de 2009. Ainsi cette reprise est pour l'heure, dans un contexte européen et international

incertain, restée insuffisante pour infléchir la progression du chômage – de 46 510 demandeurs d’emploi à fin 2008 à 57 030 à fin 2011 – qui se poursuit à un rythme toujours soutenu sur les derniers mois et demeure la préoccupation centrale. L’exercice 2011 est aussi marqué, il faut le souligner, par une hausse des prix contenue (+1,8 % après +3,3 % en 2010), confirmant l’absence de diffusion des relèvements des prix des hydrocarbures à l’ensemble de l’économie. Cette modération de la hausse des prix a contribué au dynamisme de la demande et à la confiance des acteurs économiques. Le système bancaire guadeloupéen a, pour sa part, continué à financer l’économie, à un rythme plus affirmé que dans de nombreuses géographies (+7 % pour les encours de crédit à fin 2011 ; +5,3 % en France hexagonale et +1,6 % en Martinique). Mais surtout les banquiers ont accepté durant cette année 2011, en réponse aux interrogations de leurs clientèles, d’ouvrir et de participer activement à différents chantiers prometteurs avec les socioprofessionnels. Ces démarches visent à la fois à améliorer le financement des TPE qui constituent l’essentiel des entreprises ; à réduire les délais de traitement et de décision sur les demandes de crédit ; et plus globalement à renforcer les relations banques/entreprises. Ces évolutions sont importantes et à ce titre accompagnées par l’IEDOM qui veille, à l’instar de la Banque de France dans l’hexagone, à ce que l’économie guadeloupéenne continue de trouver, dans des délais appropriés aux enjeux, les financements dont elle a besoin, ce qui est indéniablement une des clefs pour une croissance plus forte en 2012 ». Dans un monde qui va toujours de plus en plus vite il est grave qu'aucune indication n'est donnée par cet organisme sur la comptabilité économique de l'année 2011. Comment dans ces conditions conduire avec sérieux la politique économique et sociale de notre pays ?

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

*Merci de votre visite !*



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### NAVI PILLAY PLAIDE POUR LE RENFORCEMENT DES ORGANES DES TRAITÉS SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le système des organes de traité relatifs aux droits de l'homme est en crise et doit être renforcé, plaide la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans un rapport publié vendredi. Une « action immédiate » est nécessaire pour améliorer son fonctionnement, assure Navi Pillay. Afin d'y parvenir, elle formule des recommandations visant à renforcer la visibilité du système des organes conventionnels et à faciliter l'accès à ces organes pour les individus et communautés qui ont besoin de les solliciter. Plutôt que réformer ce système, le rapport préconise de le renforcer. « Les leçons apprises lors des précédentes tentatives de réforme m'ont convaincu de ne pas toucher aux paradigmes juridiques fondamentaux de ces traités », affirme Mme Pillay. « La création des organes de traités relatifs aux droits de l'homme et l'évolution du système qu'ils forment est en effet l'une des réalisations les plus importantes de la communauté internationale dans la promotion et la protection des droits de l'homme », rappelle-t-elle en préambule de son rapport. Il existe neuf organes de traités, ou comités d'experts indépendants, chargés de veiller à l'application des principaux traités internationaux des droits de l'homme, auxquels des États de plus en plus nombreux sont parties. Il s'agit du Comité des droits de l'homme, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du Comité contre la torture, du Comité des droits de l'enfant, du Comité des travailleurs migrants, du Comité des droits des personnes handicapées et du Comité sur les disparitions forcées. Ce que pointe le rapport, c'est l'asymétrie entre d'un côté, l'inflation d'un système qui a doublé en taille depuis 2000, avec un nombre d'États parties aux traités et de rapports soumis constamment en hausse, et de l'autre la stagnation des ressources financières et humaines mise à sa disposition. Un tel déséquilibre rend le fonctionnement des organes de plus en plus difficile dans un contexte où de nombreux rapports sont présentés avec un retard considérable, note la Haut Commissaire. Pour remédier à cette situation, elle propose d'harmoniser le système, en établissant notamment un calendrier qui fixe les échéances de présentation des rapports de manière à permettre un traitement à part égale de tous les États. Navi Pillay recommande également de s'appuyer sur les nouvelles technologies, comme la webdiffusion et les visioconférences, afin d'élargir la visibilité de ces organes de traité. L'objectif ultime de ce processus est de faire le point des défis à relever et d'améliorer l'impact des organes de traité en renforçant leurs travaux tout en respectant pleinement l'indépendance des comités d'experts », souligne-t-elle, insistant sur le fait que l'approche qui consiste à se doter de nouveaux mandats en l'absence de ressources suffisantes n'est tout simplement plus tenable.



## POURQUOI CERTAINS PAYS SONT ILS PLUS RICHES QUE D' AUTRES ?

Geoffroy Helgé est analyste sur [www.UnMondeLibre.org](http://www.UnMondeLibre.org).

**Le paysage économique contemporain** est marqué par d'importantes inégalités de revenu entre les habitants des différents pays du monde. En 2011, l'Américain moyen est neuf fois plus riche que le Sri Lankais moyen et soixante fois plus riche que le Sierra Léonais moyen. Pourquoi de telles différences de niveau de vie existent-elles ? La compréhension de l'origine de ces inégalités est l'un des enjeux centraux, sinon l'enjeu central, de la science économique. Les ingrédients fondamentaux de la croissance économique sont bien connus. Le niveau de vie des citoyens d'un pays peut augmenter de deux façons : soit par l'accumulation de capital par tête, c'est-à-dire par l'épargne et par l'investissement ; soit par l'amélioration de l'efficacité des techniques de production, dans le jargon des économistes, soit par l'augmentation de la « productivité totale des facteurs ». Ce qui explique que les américains soient plus riches que les Sierra Léonais, c'est que les premiers disposent d'un stock de capital par tête plus élevé et de méthodes de production plus efficaces. Mais cette explication, à elle seule, n'est pas suffisante pour rendre compte des écarts de niveau de vie entre les habitants des différents pays du monde. Elle ne permet pas de comprendre pourquoi certains pays disposent d'un stock de capital par tête plus élevé et de méthodes de production plus efficaces. Quels sont les « déterminants profonds » (l'expression est de Dani Rodrik) de la croissance économique ? Pourquoi les citoyens de certains pays ont-ils, au cours de l'histoire, plus épargné, plus investi et plus innové dans de nouvelles techniques de production ? La réponse à cette question tient au rôle des institutions dans le développement économique. Les institutions sont les « règles du jeu » de la vie économique que les êtres humains s'imposent à eux-mêmes, selon la célèbre définition de Douglass North. Certains pays disposent d'institutions de qualité, qui encouragent la prise de risque, le commerce, l'esprit d'entreprise, l'investissement. D'autres pays, en revanche, sont dotés d'institutions qui ne possèdent pas, ou possèdent moins, ces vertus. Parmi les institutions qui encouragent le développement économique, le respect de la propriété privée et la liberté économique occupent une place centrale. Par exemple, l'Index of Economic Freedom de l'Heritage Foundation permet de montrer qu'il existe une forte corrélation entre la liberté économique dont jouissent les citoyens d'un pays et le PIB par habitant de ce pays. Pour convaincante que cette réponse puisse être, elle ne fait pas pour autant consensus. Après tout, les sceptiques peuvent arguer que corrélation n'est pas causalité. Il est logiquement possible que la causalité soit inverse, c'est-à-dire que la prospérité conduise à l'adoption d'institutions de qualité. Il est également possible que d'autres facteurs interviennent. La culture, la religion, la géographie ou la qualité du système d'éducation sont autant d'éventuels candidats concurrents pour expliquer le développement économique. Fort heureusement pour l'économiste soucieux de découvrir empiriquement le lien de causalité, l'histoire fournit quelques expériences à grande échelle. Ces expériences montrent que les doutes sur l'origine institutionnelle de la prospérité économique sont, sinon infondés, du moins exagérés. Après la seconde guerre mondiale, la Corée fut séparée en deux zones. En tous points similaires lors de leur séparation en termes de culture, de niveau de vie, de religion, les deux zones ont adopté des institutions politico-économiques drastiquement opposées. La Corée du Nord est devenue communiste, alors que la Corée du Sud a choisi la route du marché libre. L'évolution économique des deux zones est bien connue : la Corée du Sud est un des pays les plus dynamiques d'Asie, alors que les habitants de la Corée du Nord souffrent de la pauvreté de masse et sont régulièrement victimes de disettes. La séparation des deux Allemagne fournit une expérience similaire, bien qu'à certains égards moins

dramatique. La réforme agraire chinoise offre également un exemple frappant de l'importance de l'institution des droits de propriété pour le développement économique. Pendant les années 1950 et 1960, l'agriculture chinoise était organisée selon les principes du collectivisme. Les planificateurs centraux du gouvernement décidaient des quantités à produire, des prix à fixer et restreignaient les migrations au sein des régions. Les ménages des campagnes, forcés de s'organiser en « coopératives agricoles » puis en « communes du peuple » à partir de 1958, ne disposaient pas d'incitation pour améliorer les méthodes de production. Entre 1978 et 1983, sous l'égide du réformateur Deng Xiaoping, le gouvernement chinois introduit le « système de responsabilité » (« household responsibility system »), basé sur le respect des droits de propriété des fermes individuelles. Grâce à cette nouvelle politique, les ménages purent récolter les fruits de leur travail. Alors que la production agricole décroissait pendant la période collectiviste, le système basé sur la propriété privée engendra une croissance rapide : « la production de céréales (riz, blé, maïs) a bondi, passant de 247 millions de tonnes en 1978 à 339 millions de tonnes en 1984. ». Cette croissance et les gains de productivité qui l'ont accompagnée ont libéré la main d'œuvre agricole pour le secteur industriel, générant le décollage économique que l'on sait. La preuve de l'efficacité d'un système économique respectant les droits de propriété ne peut guère être mieux établie que par l'expérience agraire chinoise. Ces évidences montrent que les institutions de qualité jouent un rôle prépondérant dans le développement économique. Elles fournissent la clé de la compréhension de l'origine de la prospérité des nations. Certes, cette idée n'est pas nouvelle. Déjà en 1776, Adam Smith affirmait que « l'effort naturel par lequel chaque individu cherche à améliorer sa propre condition, lorsqu'on lui permet de l'exercer librement et en toute sécurité, est un principe si puissant qu'à lui seul et sans aucune assistance, il est capable [...] de conduire la société à la richesse et à la prospérité » (italiques ajoutées). Mais une idée juste ne perd pas à être répétée.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **LA DYNAMISATION DE LA CROISSANCE DANS LES CARAÏBES**

Le Caribbean Growth forum (CGF) s'est tenu les 18 et 19 juin en cours à Kingston, Jamaïque, à l'initiative de plusieurs institutions, dont la Banque mondiale, la Caricom et la Compete Caribbean. Des spécialistes et représentants de gouvernements de la région ont, pendant les deux jours, discuté des principales mesures pouvant inciter la croissance et l'intégration économique des pays de la Caraïbe. L'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité constituent, d'après les experts, les principaux facteurs pouvant favoriser la croissance dans la région des Caraïbes. Analysant le chemin parcouru depuis 50 ans par les pays de la région en matière de croissance, les experts estiment que le bilan est mi-figue, mi-raisin. « Les catastrophes naturelles récurrentes, des taux de pauvreté élevés, leur petite taille qui les empêche de réaliser des économies d'échelle ainsi qu'une grande vulnérabilité aux chocs extérieurs » sont quelques-uns des obstacles à la croissance des pays de la Caraïbe relevés par les experts. En plus, ajoutent-ils, la plupart de ces pays ont subi une contraction significative de leur activité économique en raison de la crise financière mondiale. Selon le président de la Banque de développement des Caraïbes, Warren Smith, contrairement à l'Amérique latine qui a affiché une croissance de 4,2% en 2011, le rythme de croissance dans les pays de la Caraïbe s'est établi, en moyenne, à seulement 2,3%. M. Smith a, par ailleurs, présenté le problème d'endettement auquel est confronté bon nombre de pays de la région comme un frein à la croissance de leur

économie. « Dans certains pays, le ratio dette publique/PIB a atteint 100% », a-t-il indiqué. Pendant les deux jours du forum, des experts et des représentants des gouvernements des pays de la région ont passé en revue les obstacles à l'intégration économique des pays de la Caraïbe. « Comment améliorer les services énergétiques dans la région ? De quoi a-t-on besoin pour constituer un vivier de travailleurs qualifiés ? Comment les autorités caribéennes peuvent-elles développer de solides économies innovantes ? Quelles mesures concrètes permettront aux micro - petites et moyennes entreprises d'accéder plus facilement au financement ? », sont quelques-unes des questions débattues en session plénière ou en atelier. Parmi les réponses fournies par les délégués à ces questions figurent une franche collaboration entre les pays de la région, la construction d'un vrai marché commun, le renforcement de la capacité des entreprises caribéennes et l'amélioration du transport maritime entre les pays. Le Caribbean Growth forum est un partenariat entre la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes en collaboration avec le Department for international development du Royaume-Uni et de l'Agence canadienne de développement.

### **COUP D'ÉTAT AU PARAGUAY ? FERNANDO LUGO ECARTÉ .**

Fernando Lugo, ancien évêque qui avait été élu en 2008, premier président de gauche depuis 62 ans, a dû quitter le pouvoir vendredi 23 juin après avoir été démis de ses fonctions. Fernando Lugo, à qui il restait un peu plus d'un an de mandat, a été accusé d'avoir « mal rempli ses fonctions » à la suite des heurts qui ont provoqué la mort de 11 paysans sans-terre et six policiers lors d'une opération visant à déloger les occupants d'une propriété agricole le 15 juin dans le nord-est du pays. Victime d'un « procès politique en destitution », expédié en quelques heures devant le Sénat vendredi 23 juin, cet ancien évêque de 61 ans, premier président de gauche après 62 ans de pouvoir du parti Colorado (conservateur), a ensuite quitté le bâtiment à bord d'un convoi automobile vers une destination inconnue. « Je me soumetts à la décision du Congrès », avait-il dit peu avant, dans une déclaration à la Présidence, affirmant que « c'est l'histoire paraguayenne, sa démocratie, qui ont été profondément blessées ». « Aujourd'hui je me retire comme président, mais pas comme citoyen paraguayen », a-t-il ajouté, tout en appelant ses partisans au calme. Le vice-président, Federico Franco, 49 ans, a immédiatement été investi, conformément à la constitution, lors d'une brève cérémonie au Congrès d'Asuncion.

La gauche latino-américaine a immédiatement dénoncé ce que la présidente argentine, Cristina Kirchner, a qualifié de « coup d'État illégitime », suivie par le Bolivien Evo Morales, qui y a vu un « coup d'État parlementaire », tandis que le Vénézuélien Hugo Chavez qualifiait d' « illégitime » son successeur. Dès l'annonce de la condamnation du président, au terme de ce procès expédié en cinq heures, plusieurs milliers de ses partisans rassemblés sur la Place d'armes de la capitale paraguayenne ont manifesté leur colère. Certains protestataires s'en sont pris aux forces de l'ordre, qui ont répliqué à coups de matraques, de gaz lacrymogènes et de lances à eau. M. Lugo, avait annoncé qu'il ne se représenterait pas à l'élection d'avril 2013. Surnommé « l'évêque des pauvres », il avait obtenu sa réduction à l'état laïc, dès 2006, de Benoît XVI, afin de pouvoir se consacrer à la politique, et avait été élu en 2008. M. Franco, le nouveau président, est un dirigeant du Parti libéral. Cette formation, qui soutenait M. Lugo au moment de son élection en 2008, lui a officiellement retiré son appui jeudi sur fond de querelles politiques récurrentes. Les libéraux étaient en première ligne de la fronde menée contre l'ex-président. L'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique, ALBA a déclaré que par la destitution du Président Fernando Lugo, au

Paraguay, l'on cherche à y installer un gouvernement illégitime.

La Chambre des Députés du Paraguay a approuvé 73 voix contre 1 l'ouverture d'un procès politique contre le président Lugo pour une prétendue mauvaise attitude du gouvernement concernant la mort de 6 policiers et 11 paysans vendredi dernier lors d'un affrontement. Un communiqué de ce bloc d'intégration rejette la manoeuvre des secteurs de la droite de réaliser un procès politique contre le président Lugo

L'ALBA a confirmé son soutien au gouvernement démocratique de Fernando Lugo et elle souligne que seul le peuple qui l'a élu peut le destituer. La déclaration de l'ALBA appelle le peuple paraguayen à défendre la démocratie et lui confirme l'appui de l'Amérique Latine et de la Caraïbe. Elle exhorte tous les peuples démocratiques du monde à appuyer la souveraineté du Paraguay.

Le PARLATINO, le Parlement Latino-américain a rejeté cette tentative de la chambre des députés du Paraguay de renverser le président Fernando Lugo. Un communiqué du Parlatino appuie la décision du président paraguayen, démocratiquement élu, de ne pas démissionner du poste qu'il devra occuper, en vertu du mandat du peuple, jusqu'en août 2013.

Le Parti Libertad y Refundación, du Honduras, a critiqué la décision du Congrès paraguayen d'ouvrir un procès contre le président Lugo, action qu'il a qualifié de tentative de coup d'état technique, qui ne favoriserait que les secteurs de l'oligarchie.

Pour sa part Ricardo Caneses, le Secrétaire Général du Front Guasú, coalition au Pouvoir, a expliqué que ceux qui veulent renverser l'ordre constitutionnel au Paraguay cherchent à sortir ce pays de tous les organismes d'intégration latino-américaine, comme l'Union des Nations Sud-américaines (Unasur) et le Marché Commun du Sud, le Mercosur. Ricardo Caneses a critiqué durement la procédure employée par les membres du congrès pour renverser le président Lugo, en lui accordant uniquement 12 heures pour préparer sa défense.

Le président Fernando qui a confirmé sa décision de ne pas démissionner, a déclaré que ces accusations sont une manoeuvre de l'oligarchie dans le but de freiner le processus de changements en cours dans le pays, processus qui a éveillé des grandes attentes chez la population. Par ailleurs des dirigeants paysans ont annoncé une marche sur la capitale pour appuyer le président Fernando Lugo.

Le Secrétaire Général de l'Union des Nations Sud-américaines, l'Unasur, Alí Rodríguez a fait savoir que ce qui est arrivé au Paraguay affecte la démocratie de ce bloc d'intégration étant donné que ce pays occupe la présidence temporaire de l'organisation. Alí Rodríguez a fait ces déclarations au terme d'une réunion entre les 10 ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'UNASUR et le chef de l'État paraguayen, Fernando Lugo, pour analyser la crise créée suite à la tentative du Congrès de destituer le président moyennant l'ouverture d'un procès politique. Il a signalé que les participants à la réunion se sont accordés à signaler que l'un des principes qui régissent la démocratie est l'administration correcte de la justice, le respect du à un procès offrant les garanties à tout accusé, notamment s'il s'agit d'un président élu démocratiquement. Alí Rodriguez a fait savoir que l'UNASUR se réunira avec des partis politiques, avec le Parlement et avec tous ceux pouvant contribuer à résoudre la crise. Les ministres des Affaires étrangères se sont opposés à la destitution

du Président Lugo alors qu'il ne reste que 9 mois pour les élections générales prévues en avril 2013.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

*Merci de votre visite !*



## **ÉTAT DES MARCHÉS**

### **ASIE**

L'Asie boursière recule ce matin, sous l'emprise de la crainte d'un ralentissement économique mondial... Après un vif repli hier soir à Wall Street (-1,9% pour le DJIA, -2,4% pour le Nasdaq), l'indice Nikkei cède 0,2% vers la fin de la séance à Tokyo, tandis que les autres marchés affichent des chutes plus prononcées. Hong Kong perd 1% en séance, le Shanghai Composite lâche 1%, Taiwan perd 0,8% et Séoul plonge de 2,2%. Sydney baisse de 1%, Singapour perd 0,4% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) cède 0,6%. Depuis hier, les marchés ont été échaudés par une batterie de statistiques montrant un ralentissement de l'activité mondiale : l'indice PMI flash de la zone Euro est resté en juin au plus bas depuis 3 ans, celui de la Chine s'est contracté pour le 8ème mois consécutif et l'indice de la Fed de Philadelphie s'est enfoncé dans le rouge pour la 1ère fois depuis 8 mois... Toujours aux États-Unis, les chiffres de l'emploi hebdomadaire ont aussi déçu et les ventes de logements existants ont baissé plus que prévu. Les investisseurs regrettent aussi que la Réserve fédérale américaine n'ait pas annoncé mercredi soir d'opération d'assouplissement de grande envergure ("QE3") et qu'elle ait revu en baisse ses prévisions de croissance pour les États-Unis, en citant la crise européenne comme facteur de danger.

### **ÉTATS UNIS**

La Bourse de New York a terminé en hausse vendredi dans un marché calme qui attendait désormais le sommet européen de la semaine prochaine, espérant entrevoir un début de sortie de crise en zone euro: le Dow Jones a pris 0,53% et le Nasdaq 1,17%. Selon les chiffres définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a gagné 67,21 points à 12.640,78 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 33,33 points à 2.892,42 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a progressé

de 0,72% (+9,51 points) à 1.335,02 points. Wall Street a évolué toute la séance en territoire positif, minimisant l'abaissement de la note de quinze grandes banques occidentales par l'agence Moody's jeudi soir.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont clôturé en baisse vendredi, restant sous pression avant une semaine cruciale pour l'euro, mais ont limité leur recul grâce à un geste de la BCE pour faciliter l'accès à ses prêts aux banques de la zone euro. C'est maintenant aux dirigeants de la zone euro de rassurer les marchés, alors que les attentes pour des solutions de long terme vont augmenter avant le sommet de la semaine prochaine. Vendredi à la clôture, Paris a lâché 0,75%, Francfort 1,26%, Londres 0,95% et Milan 0,65%. La Bourse de Madrid a cependant progressé de 1,52%, au lendemain de la publication des audits des banques espagnoles, qui ont révélé des besoins en capitaux allant jusqu'à 62 milliards d'euros, bien moins que les 100 milliards promis par la zone euro.

## **CHANGE**

L'euro se ressaisissait légèrement face au dollar vendredi, dans un marché toujours préoccupé par la situation économique de la zone euro et de l'Espagne en particulier, dans un contexte d'efforts accrus en Europe pour empêcher la contagion de la crise de la dette. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2569 dollar contre 1,2543 dollar jeudi vers 21H00 GMT. L'euro progressait face au yen, à 101,10 yens, contre 100,68 yens jeudi soir. Le billet vert progressait également face à la devise nippone, à 80,43 yens contre 80,26 yens la veille, après avoir atteint vers 15H09 GMT 80,57 yens, son plus haut niveau depuis le 2 mai. Vers 21H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 80,64 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5580 dollar. La devise helvétique restait stable face à l'euro, à 1,2005 franc suisse pour un euro, et montait face au billet vert, à 0,9551 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3642 yuans pour un dollar contre 6,3649 yuans la veille.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole accentuaient leur rebond vendredi en fin d'échanges européens, après avoir plongé de plus de 3 dollars la veille, mais le marché restait prudent, miné par une salve d'indicateurs moroses et un avertissement de l'agence Moody's sur 15 grandes banques. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 90,60 dollars, en hausse de 1,37 dollar par rapport à la clôture de jeudi. Il est descendu vers 07H00 GMT à 88,49 dollars, un plus bas depuis début décembre 2010, avant de regagner du terrain. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance, gagnait 1,20 dollar à 79,40 dollars, après avoir glissé en début d'échanges européens à 77,56 dollars, son plus bas niveau depuis le 6 octobre. Les cours du baril tentaient de reprendre leur souffle, après avoir dégringolé de près de 3,50 dollars jeudi, tombant sous la barre de 90 dollars à Londres pour la première fois depuis un an et demi.

## **PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



# **M**ANAGEMENT ET DROIT

## **REPRESENTATIVITÉ DES SYNDICATS DANS LES TPE**

La loi du 15 octobre 2010 a complété la loi du 20 août 2008 sur la réforme de la représentativité syndicale, et prévoit de mesurer l'audience syndicale dans les TPE tous les 4 ans par la voie d'un scrutin organisé au niveau régional. Le décret du 28 juin 2011 donne toutes les précisions nécessaires à l'organisation du scrutin.

### **Qui peut voter ?**

Tous les salariés des entreprises qui emploient moins de 11 salariés au 31 décembre de l'année précédant le scrutin peuvent voter à la triple condition d'être titulaires d'un contrat de travail au cours de ce mois de décembre, d'être âgés de 16 ans révolus et de ne pas avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relatives à leurs droits civiques. Les électeurs sont inscrits sur la liste électorale de la région dans laquelle est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel ils exercent leur activité principale au titre de la branche dont ils relèvent, soit dans le collège cadre soit dans le collège non-cadre. La liste électorale est gérée par le ministère du travail et sera disponible sur un site dédié. Chaque électeur et organisation syndicale pourra demander à obtenir une copie de la liste à ses frais et, éventuellement la contester.

### **Quelles organisations syndicales peuvent être candidates ?**

Plusieurs hypothèses sont envisageables :

- il peut s'agir d'organisations syndicales qui ont statutairement vocation à être présentes uniquement dans le champ géographique d'une région ;
- celles qui sont affiliées à un syndicat au niveau interprofessionnel doivent se déclarer candidates sous le nom de cette seule organisation ;
- les organisations syndicales autres que celles auxquelles leur statuts donnent vocation à être présentes au niveau interprofessionnel doivent indiquer la ou les branches dans lesquelles elle se portent candidates compte tenu des salariés qu'elles ont statutairement vocation à représenter.

### **Où est publiée la liste des candidatures ?**

Les candidatures sont déposées auprès de la Direccte concernée. Celles qui dépassent un périmètre régional sont déposées auprès du ministère du travail. Un arrêté ultérieur doit fixer la date de dépôt ainsi que les modèles de document. La liste des candidatures est ensuite publiée au recueil des actes administratifs 15 jours après l'expiration de la période de dépôt, et également sur le site internet dédié. Les contestations peuvent être formées dans le délai de 10 jours à compter de la publication par tout électeur ou tout mandataire d'une organisation syndicale. Le tribunal d'instance statue dans les 10 jours.

## Comment voter ?

Chaque salarié électeur peut voter par voie électronique. Le vote est anonyme et chiffré. Le salarié reçoit en retour un accusé de réception électronique mentionnant son identité ainsi que la date et l'heure du vote. L'employeur qui ne dispose pas du matériel informatique nécessaire n'est pas pour autant tenu de le mettre à la disposition des salariés. En revanche, il doit laisser le temps nécessaire aux salariés pour voter depuis leur lieu de travail tout en garantissant la confidentialité de leur vote. Le temps de vote pendant les heures de travail est considéré comme du temps de travail effectif et payé à l'échéance normale. Il en va de même lorsque les salariés sont désignés assesseurs, délégués et mandataires des organisations syndicales. Les salariés peuvent aussi voter par correspondance selon un système de double enveloppe :

- une enveloppe de retour adressée au centre de traitement et permettant l'émargement de l'électeur ;
- une enveloppe anonyme contenant le bulletin de vote. Le pli doit être envoyé au plus tard le dernier jour du vote.

Dans le cas où l'électeur a utilisé les deux modes de vote, seul le vote électronique est pris en compte.

## Quels votes peuvent être écartés ?

Comme pour toute élection, certains votes par correspondance ne seront pas pris en compte dans les résultats :

- les enveloppes sans bulletin ;
- les bulletins blancs ;
- les bulletins multiples trouvés dans la même enveloppe et en faveur de candidatures différentes ;
- les bulletins désignant une candidature qui n'a pas été régulièrement publiée ou dont l'irrecevabilité a été contestée par le juge ;
- le matériel de vote différent de ceux qui ont été adressés aux électeurs ;
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ;
- les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses ;
- les circulaires utilisées comme bulletin.

## Comment contester le scrutin ?

Les contestations sont formées postérieurement au scrutin dans un délai de 15 jours à compter de l'affichage des résultats par tout électeur ou tout mandataire d'une organisation candidate relevant de la région pour laquelle la contestation est formée, à peine d'irrecevabilité. Le tribunal d'instance dispose d'un mois pour se prononcer.

## LA FICHE DE PÉNIBILITÉ

La réforme des retraites a donné lieu à une obligation étendue à toutes les entreprises d'établir une fiche de pénibilité. Elle a été précisée par décret au 30 janvier 2012. L'obligation est faite de rédiger des fiches de pénibilité dans le cas où des salariés sont exposés à des facteurs de risques précisés dans le modèle de fiche mentionné à l'article L. 4121-3-1 du code du travail. Les principaux facteurs de risques sont liés à la manutention, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, poussières, fumées, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif. Autant dire que beaucoup d'entreprises sont



concernées.

### Diagnostic dans l'entreprise

C'est lors de la rédaction du « document unique » que les facteurs de risques pourront être identifiés. Ainsi un document unique correctement réalisé aura pour conséquence immédiate pour le chef d'entreprise de déterminer s'il est contraint ou non de réaliser des fiches de pénibilités pour un ou plusieurs de ses salariés.

### Destination des fiches

Le service de santé au travail doit être destinataire de la fiche qui sera retransmise au médecin du travail et classée dans le dossier médical du salarié. Une copie de la fiche est transmise au salarié dans les cas suivants : Départ de l'établissement ; Arrêt de travail d'au moins 30 jours consécutif à un accident du travail ou maladie ; Déclaration de maladie professionnelle

Elle doit être tenue à tout moment à la disposition du salarié. Toutefois, l'employeur n'a pas le droit de la transmettre à un autre employeur (art. L.4121-3-1)

### Sanctions en l'absence de fiche de pénibilité

#### Sanction pénale

Amende de 1 500 € à 3 000 € ( en cas de récidive) autant de fois qu'il y a de salariés concernés.

#### Sanction civile

Le salarié est en droit de réclamer des dommages et intérêts conséquents dans le cas d'absence de la fiche de pénibilité. De ce fait il serait dans l'impossibilité de faire valoir ses droits dans le cadre d'une demande d'une retraite anticipée ou de reconnaissances de maladie professionnelle (loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites). La reconnaissance de la faute inexcusable sera lourdement favorisée dans le cas d'absence de fiches. Rappel des conséquences de la faute inexcusable : Indemnisation complémentaire pour le salarié, majoration de la rente versée au salarié par la CPAM supportée par l'employeur (Mémo social 2011 nos 2076 et s.). Autant dire que, plus que jamais, il est impératif pour le chef d'entreprise de s'entourer de bons conseillers afin de ne pas commettre d'erreur dans l'identification des risques et l'établissement des fiches. Son expert Comptable, son avocat doivent être en mesure de l'informer de cette mesure qui peut lourdement impacter l'entreprise en cas de non respect de cette nouvelle disposition.

### PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM





# T ABLEAU DE BORD

## LE SMIC:

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2012 à **9,22 €** soit **1398,37 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1654,37 € brut mensuel** dont 254€ de prime BINO.

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

## POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

## OFFRE

PIB 2010 : 8,9

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

## DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

TOTAL : 11,4

## PRIX

AVRIL 2012 : 1,9% SUR UN AN (1,6 % SUR UN AN EN MARS )

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

## NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

## OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE :**  
**RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**22 BIS**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

